Document generated on 10/12/2024 6:01 a.m.

Études françaises

La littérature africaine et les paramètres du canon

Kom Ambroise

Volume 37, Number 2, 2001

La littérature africaine et ses discours critiques

URI: https://id.erudit.org/iderudit/009006ar
DOI: https://doi.org/10.7202/009006ar

See table of contents

Publisher(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0014-2085 (print)
1492-1405 (digital)

Explore this journal

Cite this article

Ambroise, K. (2001). La littérature africaine et les paramètres du canon. *Études françaises*, *37*(2), 33–44. https://doi.org/10.7202/009006ar

Article abstract

As we know, modern African literature is a product of an encounter between imperial Europe and the Black Continent. That new tradition has yet to create its institutions as well as its own canons. The following article is an attempt to deal with the controversies that oppose writers and critics on the subject of the status of African literature. It also points to a certain number of possibilities regarding its autonomy.

Tous droits réservés © Les Presses de l'Université de Montréal, 2001

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

La littérature africaine et les paramètres du canon

AMBROISE KOM

Face aux littératures dûment instituées d'Europe et surtout des anciens pays impériaux, la France et la Grande-Bretagne en l'occurrence, les littératures dites émergentes d'Afrique, d'Asie, des Caraïbes, et même de la diaspora européenne des Amériques et d'Australie, ont du mal à se faire reconnaître et surtout à dégager des classiques représentatifs de la culture dont se réclament leurs auteurs. Malgré l'immensité du corpus, malgré les nombreux prix engrangés, on sait le mal qu'ont dû et doivent encore parfois se donner les spécialistes de la littérature des États-Unis d'Amérique pour faire entendre leur voix dans les départements d'anglais des maisons d'enseignement, autant en Europe qu'un peu partout dans le monde, y compris parfois aux États-Unis même. Pour pas mal de spécialistes, les départements d'anglais sont moins un lieu d'enseignement des littératures de langue anglaise qu'un espace réservé à l'enseignement de la littérature britannique.

Toujours est-il qu'au regard des institutions qui se sont créées dans nombre de pays industrialisés certaines querelles hégémoniques prennent un caractère de plus en plus feutré. Bien que certains combattants d'arrière-garde n'aient pas baissé les bras, oser mettre en question l'importance du corpus des États-Unis face à la littérature de Grande-Bretagne est une bataille bien dérisoire. Pareil phénomène peut s'observer au Canada où l'on constate aisément qu'au Québec même, par exemple, la littérature québécoise a pour ainsi dire gagné la guerre qui l'opposa naguère à la littérature française. Depuis quelque temps déjà, au Québec, la légitimité passe de moins en moins par Paris.

Mais si les littératures émergentes des pays du Nord ont presque tiré leur épingle du jeu, du fait sans doute qu'elles ont développé des stratégies institutionnelles d'inspiration européenne, pas mal reste à faire en ce qui concerne les pays du Sud, l'Afrique en particulier, et l'Afrique francophone de manière plus précise encore. Alors que, dans les pays du Nord, des politiques volontaristes permettent d'encourager la production culturelle locale et nationale et de favoriser la création d'institutions littéraires autonomes, les responsables de la plupart des pays africains, sous prétexte de donner la priorité à un hypothétique développement économique, se préoccupent peu de l'avenir culturel de leur espace. À telle enseigne qu'il n'est pas évident, près de soixante-dix ans après le mouvement de la négritude (1933), de dire ce qui, en réalité, définit l'africanité de la littérature africaine.

En quoi est-elle spécifique, ou autonome, puisque ni son écriture, ni sa critique, ni ses institutions, ni les instances qui la légitiment n'ont de prétention à l'autonomie ? Certes, on parle de plus en plus d'une littérature francophone d'origine africaine, mais s'agit-il d'une littérature française d'Afrique ou d'une littérature africaine de langue française ? Le débat est loin d'être tranché et je ne m'attarderai pas sur la polémique qu'anime le Kényan Ngugi wa Thiong'o au sujet de ce qu'il appelle la langue de la littérature africaine. D'autres se sont demandé si l'écriture dans une langue étrangère peut traduire les réalités d'un autre monde, d'une autre culture. Ngugi leur emboîte un peu le pas et pose la question fondamentale de savoir si la littérature africaine doit s'écrire dans la langue maternelle de l'auteur (gikuyu, swahili, yoruba, hosa, etc.) ou si on peut appeler littérature africaine des textes qui s'élaborent dans la langue de l'Autre, une langue qui, comme les religions étrangères, fut introduite en Afrique comme un moyen de déportation spirituelle. Ngugi croit avoir trouvé la solution puisqu'il a résolu de ne plus créer qu'en kikuyu. Mais il se charge immédiatement de se traduire en anglais avant de conclure, un peu rêveur :

> The future of the African novel is then dependent on a willing writer (ready to invest time and talent in African languages) ; a willing translator (ready to invest time and talent in the art of translating from one African language into another) ; a willing publisher (ready to invest time and money) or a progressive state which would overhaul the current neo-colonial linguistic policies and tackle the national question in a democratic manner ; and finally, and most important, a willing and widening readership[1].

1. Ngugi wa Thiong'o, *Decolonising the Mind : The Politics of Language in African Literature*, Londres, James Currey / Heinemann, 1986, p. 85.

Contrairement aux littératures européennes, qui reposent sur des souches culturelles repérables, des préoccupations historiquement identifiables, et qui bénéficient des instances confirmées de consécration, la production africaine est parfaitement hybride, d'autres parleraient même d'inauthentique. Non seulement elle ne s'appuie sur aucune instance légitimante (enseignement institué, maisons d'éditions dignes de ce nom, public identifiable, prix institués, etc.) à « domicile », à l'intérieur du continent, mais elle est enseignée, publiée et même distribuée dans la plupart des cas par nombre d'enseignants/chercheurs, d'éditeurs et de distributeurs — africains et non africains — venus d'ailleurs, je veux dire d'autres disciplines, c'est-à-dire dont la formation de base ne relève pas du domaine proprement africain. Jusqu'à une date récente, la plupart des enseignants de littérature africaine étaient des transfuges d'autres littératures, anglaise et française notamment, et toute la critique était pour ainsi dire subordonnée aux pratiques en cours dans ces autres champs. Ainsi s'explique le dialogue de sourds et les polémiques qui ont marqué les rapports entre écrivains, entre critiques, ou même entre des écrivains et des critiques de la littérature africaine.

Un malentendu originel

On se souviendra à ce propos de la violente diatribe de Mongo Beti contre Camara Laye qu'il trouvait trop peu engagé : « Laye, écrit-il, ferme obstinément les yeux sur les réalités les plus cruciales [...]. Ce Guinéen [...] n'a-t-il donc rien vu d'autre qu'une Afrique paisible, belle, maternelle ? Est-il possible que pas une seule fois Laye n'ait été témoin d'une seule petite exaction de l'administration coloniale[2] ? » Sur un ton plus conciliant, Jacques Rabemananjara tient le même discours que Mongo Beti puisqu'il affirme :

> Le temps n'est pas encore né où [les Africains] auraient loisir de [...] s'adonner au culte de l'art pour l'art. Toujours est-il que, pour notre part, notre conviction est faite et elle est simple. C'est à la seule situation de son peuple dans les circonstances présentes que le poète noir doit sa distinction des autres poètes, la manière spéciale de son inspiration et la différence inéluctable de son accent dans le concert poétique de notre temps[3].

Pareil débat entre artistes va se retrouver au niveau de la critique ou plutôt entre les défenseurs de la vision eurocentrique de la littérature

2. Mongo Beti, *Trois écrivains noirs*, Paris, Présence Africaine, 1954, p. 420.

3. Jacques Rabemananjara, « Le poète noir et son peuple », *Présence Africaine*, n° 16, oct-nov. 1957, p. 29.

et ceux qui croient en l'idée d'une création africaine originale. Pour Noureini Tidjani Serpos, le colonisé « n'écrit pas pour dire que la vie est belle parce que, quand on la trouve belle, on en jouit sans perdre des minutes précieuses à l'écrire[4] ». Senghor, quant à lui, vole au secours de Camara Laye, au nom de l'étymologie du genre : « Lui reprocher de n'avoir pas fait le procès du colonialisme, c'est lui reprocher de n'avoir pas fait un roman à thèse, ce qui est le contraire du romanesque, c'est lui reprocher d'être resté fidèle à sa race, à sa mission d'écrivain[5]. » Plus récemment, Catherine Ndiaye a emboîté le pas à Senghor en affirmant : « Il serait temps que l'écrivain du tiers-monde se comporte en esthète — qu'il abandonne l'œil du sociologue, qu'il laisse tomber le ressassement de l'historien et qu'il se détourne de la réduction de l'économiste[6]. »

Du côté de la critique non africaine, c'est avec une certaine perplexité que la littérature africaine a été d'abord perçue. Reléguée à la périphérie, la littérature africaine bénéficie d'un statut pour le moins problématique dans les institutions françaises. C'est plusieurs années après l'élection de Léopold Sédar Senghor à l'Académie française que ses poèmes ont été inscrits aux programmes officiels de certains enseignements. Mais la meilleure illustration qu'on peut donner de l'accueil de la littérature africaine dans les anciennes métropoles impériales est celle de Wole Soyinka, que Bart Moore-Gilbert nous résume en ces termes : « [...] the 1988 Nobel Laureate Wole Soyinka [...] records how, as a visiting fellow of Churchill College, Cambridge, 1973, he offered to give some lectures on contemporary African writing. The English Faculty declined his proposal, directing him instead to the Faculty of Anthropology as a more suitable venue[7]. »

Le traitement réservé à Soyinka est symptomatique du destin de la littérature du continent. Dans un article fort perspicace intitulé « The Use of Mongo Beti » (1981), Robert Sherrington a analysé la perception que le monde occidental peut avoir de la littérature africaine. L'auteur rappelle pertinemment :

> What's the point of teaching French-African literature [...]? What's the *use* of it? Is there much African literature in French? Is it any good?
>
> In short, people's interest spontaneously raises the whole business of the links between literary *value* and the *use* of literature. In our western

4. Noureini Tidjani Serpos, *Aspects de la critique africaine*, Paris, Silex, 1987, p. 69.

5. Léopold Sédar Senghor, *Liberté 1*, Paris, Seuil, 1964, p. 157.

6. Alain Rouch et Gérard Clavreuil, *Littératures nationales d'écriture française*, Paris, Bordas, 1986, p. 5.

7. Bart Moore-Gilbert, *Postcolonial Theory*, New York, Verso, 1997, p. 26.

> European tradition we have a strong tendency to assume that literary value is inherent in literary works, that once « discovered » and acknowledged in a work it's a universal and there for good ; and since this value is confidently known to be present in our classics, those are the works which it seems most appropriate to teach and to study[8].

Ce débat demeure d'actualité et il le sera tant et aussi longtemps que la littérature africaine, comme ce fut le cas dans les années 1930, sera publiée pour une bonne part dans les capitales occidentales, consommée surtout par un public vivant hors de l'Afrique, un public dont la culture et les codes d'appréhension de l'œuvre littéraire n'ont qu'un lointain rapport avec la création dans le contexte africain. À propos des œuvres appartenant à la littérature africaine, Sherrington explique encore que « they are therefore just as appropriate for acculturation purposes as novels by Sartre or Flaubert, to whom they in any case take a tokenistic second place in the curriculum[9] ».

Eu égard au volume du corpus et même à l'apparent engouement que connaît la littérature africaine dans nombre d'universités de par le monde, il ne fait aucun doute qu'une nouvelle tradition littéraire ayant ses origines sur le continent noir est en train de naître. Toujours est-il que les critères de sa canonisation méritent d'être pensés, puisqu'il faudra bien qu'ils s'organisent en marge et même en dehors de ce que Sherrington appelle la *tradition occidentale européenne*. Comme l'écrit Mongo Beti, en effet, « l'écriture n'est plus en Europe que le prétexte de l'inutilité sophistiquée, du scabreux gratuit, quand, chez nous, elle peut ruiner des tyrans, sauver les enfants de massacres, arracher une race à un esclavage millénaire, en un mot servir. Oui, pour nous, l'écriture peut servir à quelque chose, donc doit servir à quelque chose[10] ». Comme il le suggère par ailleurs, les préoccupations sont tellement différentes qu'on pourrait difficilement croire que les écrivains africains et européens font le même métier.

De ce point de vue, il paraît dérisoire que, plus de quarante ans après la colonisation, on en soit encore à célébrer comme un événement la timide apparition de quelques textes d'auteurs africains dans les programmes d'enseignement en France, comme on peut le lire dans une récente livraison d'un magazine que finance le ministère français des

8. Stephen H. Arnold (dir.), *Critical Perspectives on Mongo Beti*, Boulder, Lynne Rienner Publishers, 1998, p. 393.

9. *Ibid.*, p. 339.

10. Mongo Beti, « Choses vues au festival des arts africains de Berlin-Ouest », *Peuples noirs-Peuples africains*, n° 11, sept-oct. 1979, p. 91.

Affaires étrangères pour promouvoir, à sa manière, la littérature africaine : « Après le Caribéen Césaire et l'Africain Senghor, c'est au tour du Marocain Tahar Ben Jelloun de faire son entrée au programme du baccalauréat de français. En espérant que de nombreux auteurs francophones du Sud suivent le même chemin[11]. »

Être ou s'inféoder

Malgré un effort évident d'ouverture aux cultures des anciens pays de l'Empire, qu'est-ce qui permet de penser que la France ira jamais au-delà de ce que Sherrington a appelé très justement un traitement « tokenistique » de la littérature africaine ? Les institutions métropolitaines sont sans doute disposées à « intégrer », mais pas nécessairement à accueillir une tradition qui aurait des velléités d'autonomie. D'ailleurs, pourquoi le leur demanderait-on ? Ainsi, lorsque vers la fin des années 1970 j'ai compilé au Centre d'étude des littératures d'expression française de l'Université de Sherbrooke les recensions du premier volume du *Dictionnaire des œuvres littéraires de langue française en Afrique au sud du Sahara* (1983)[12], j'ai soumis à nombre d'éditeurs parisiens le descriptif du projet pour voir lequel d'entre eux pourrait s'intéresser à la publication de l'ouvrage.

Presque unanimement, les éditeurs intéressés m'ont proposé de limiter mes entrées aux « grands auteurs », sans jamais préciser ce que recouvrait cette expression. Aussi ai-je supposé que la notion de grands auteurs ou écrivains consacrés renvoyait à des pratiques éditoriales précises et des traditions universitaires connues. Mais en métropole, la consécration obéit-elle à des critères esthétiques et institutionnels applicables à la littérature africaine telle qu'elle s'est écrite, sous la plume de Mongo Beti, de Wole Soyinka, de Tahar Ben Jelloun et de tant d'autres ? On se souviendra à ce propos du pamphlet de Mongo Beti, encore lui, contre Robert Cornevin suite à la plainte d'une étudiante en thèse qui voulait travailler sur l'œuvre de l'écrivain camerounais. Dans le style qui lui est propre, Mongo Beti rapporte :

> Il y a deux ans à peu près, une jeune fille de couleur qui rédigeait une thèse de troisième cycle s'aventura dans un organisme de documentation où officie l'inévitable Robert Cornevin, qui passe, même à l'étranger où

11. *Notre Librairie*, nº 140, avril-juin 2000, p. 142.

12. Ambroise Kom, *Dictionnaire des œuvres littéraires de langue française en Afrique au sud du Sahara*, Sherbrooke, Naaman, 1983.

> les universitaires sont pourtant plus exigeants en matière d'africanisme, pour un grand spécialiste de l'Afrique, et qui appartient surtout à un type formidablement accompli du mandarin français, dont le pouvoir et la tyrannie désinvolte n'ont d'égale que son arrogance boursouflée doublée d'un déphasage hilarant à l'égard de son temps. Apprenant que la jeune étudiante qui venait par hasard de lui être présentée travaillait sur les œuvres de Mongo Beti, le Pontifex Maximus, qui ne peut se trouver en présence d'un intellectuel noir sans succomber aussitôt à la tentation paternaliste s'il en fut de le réduire au rôle de disciple admiratif et docile avant de le prendre sous son aile, n'hésita pas à adresser une sévère mise en garde à la jeune universitaire contre un auteur sur lequel il désapprouvait, quant à lui, toute recherche, pour deux raisons surtout : Mongo Beti n'était pas encore mort et, plus grave encore, ce romancier s'opposait à son président[13].

Par la suite, Robert Cornevin se défendra d'avoir tenu pareils propos, mais nous savons que pendant longtemps on ne pouvait, dans l'université française, donner des cours et entreprendre des recherches que sur des écrivains disparus. Raison pour laquelle les littératures contemporaines, qu'elles soient française ou étrangères n'avaient pour ainsi dire pas place dans les programmes d'enseignement et dans les projets de recherches. Entreprendre des travaux sur un écrivain disparu permettait, disait-on, d'en avoir une vue d'ensemble et de pouvoir en proposer une évaluation définitive. Dès lors, on comprend pourquoi la thèse d'État était souvent appelée grand œuvre.

Comment dans ce contexte s'attendre à voir les littératures africaines, de date récente, prétendre à être canonisées au même titre que les écrits métropolitains ? André Lefebvre a montré comment toute littérature est liée à son contexte d'élaboration :

> A literature [...] can be described as a system, embedded in the environment of a civilization/culture/society, call it what you will. The system is not primarily demarcated by a language, or any ethnic group, or a nation, but by a poetics, a collection of devices available for use by writers at a certain moment in time [...]. The environment exerts control over the system, by means of patronage. Patronage combines both an ideological and an economic component. It tries to harmonize the system with other systems it has to co-exist with in the wider environment — or it simply imposes a kind of harmony. It provides the producer of literature with a livelihood, and also with some kind of status in the environment[14].

13. Mongo Beti, « Pourquoi Peuples noirs–Peuples africains », *Peuples noirs–Peuples africains*, n° 1, janvier-février 1978, p. 18-19.

14. Bill Ashcroft *et al.*, *The Postcolonial Studies Reader*, New York, Routledge, 1995, p. 465.

Or nous savons que la littérature africaine, qu'elle soit anglophone ou francophone, est toujours intégrée à un ensemble qui, bien souvent, ne peut que l'étouffer. Pas mal d'enseignants de littérature britannique contemporaine sont heureux d'annoncer — quel progrès ! — que *Things Fall Apart* de Chinua Achebe fait partie de leur corpus. Les enseignants féministes de toutes origines s'approprient allègrement *Une si longue lettre* de Mariama Bâ, roman considéré à tort ou à raison comme un beau prétexte pour faire passer le message d'une sororité transnationale, oubliant que, comme l'écrit Kirsten Holst Petersen : « Western feminists discuss the relative importance of feminist versus class emancipation, the African discussion is between emancipation versus the fight against neo-colonialism, particularly in its cultural aspect. In other words, which is the more important, which comes first, the fight for female equality or the fight against Western cultural imperialism[15] ? »

Pas mal d'exégètes de la poésie moderne n'hésitent pas à s'attaquer à l'une ou à l'autre pièce de Senghor. Évidemment, il est facile d'arguer que les sortir ainsi de leur environnement naturel est une manière de reconnaissance, une façon de les intégrer au cercle restreint des productions de valeur universelle. Il en va de même des prix littéraires. Les pays africains n'ayant créé aucune instance de consécration de leurs artistes, les écrivains sont pris en compte dans l'attribution des prix métropolitains. Le Nigérian Ben Okri a remporté le meilleur prix du Commonwealth. Ainsi en est-il du prix Renaudot qu'obtint Ouologuem, du Grand Prix de l'Académie française attribué à Lopes et à Beyala, du prix du Livre Inter décerné à Ahmadou Kourouma. W. J. T. Mitchell écrit encore à propos de la Grande-Bretagne : « The British seem to have joined the game as well. The Booker Prize no longer seems to go routinely to an Englishman. When Keri Hume, a Maori-Scottish feminist mystic from the remote west coast of New Zealand's south island, wins Britain's most prestigious literary prize with her first novel, we know that familiar cultural maps are being redrawn[16]. »

Citant Naguib Mahfouz et Wole Soyinka, auxquels on devrait ajouter Derek Walcott, Mitchell constate également qu'eu égard au nombre de prix Nobel accordés aux ressortissants des pays anciennement dominés on dirait que ce sont eux qui dictent le rythme, bien que l'Occident cherche désespérément à conserver sa mainmise par le détour des théories critiques : « It is easy to find evidence to support the idea

15. *Ibid.*, p. 251-252.
16. *Ibid.*, p. 476.

that the former imperial centers today excel in criticism while former colonial nations are producing the most exciting literature[17]. » Et plus loin il écrit encore : « If the balance of literary trade has shifted from the First to the Second and Third Worlds, the production of criticism has become a central activity of the culture industries of the imperial centers, especially in institutions of higher education[18]. »

L'imaginaire sous contrôle

On le voit, aujourd'hui comme hier, le monde occidental développe des stratégies de légitimation de manière à s'assurer qu'il continuera à détenir les critères de canonisation de l'œuvre littéraire. Malgré les indépendances des anciennes colonies françaises, c'est encore le Grand Prix littéraire d'Afrique Noire, prix créé pour récompenser les écrivains d'Outre-Mer comme on le disait autrefois, qui continue de consacrer les écrivains francophones d'Afrique noire. Et ce sont bien sûr les instances métropolitaines qui tirent les ficelles. De ce point de vue, la littérature africaine vit et même s'épanouit en exil. Publiée, distribuée et consacrée presque exclusivement par des instances d'ailleurs, installées ailleurs, on pourrait en arriver à s'interroger sur son identité réelle. À l'heure de la mondialisation des échanges, nombreux sont ceux qui pensent qu'un produit culturel qui est apprécié en dehors de son terreau d'origine témoigne de la qualité qu'il recèle et de l'intérêt qu'il suscite. Mais il s'agit là d'une bien maigre consolation.

Devrait-on en arriver à conclure que le critique est dépourvu de tout moyen de juger du niveau de reconnaissance de l'écrivain africain à l'intérieur même du continent ? En l'absence des instances de canonisation venues d'ailleurs, n'est-il pas souhaitable de rechercher de nouveaux instruments, si imparfaits soient-ils, pour consacrer les artistes du continent ? Ce faisant, on serait tout simplement en phase avec le processus de consécration des autres littératures marginales.

Pendant l'année 1999-2000, une expérience significative a eu cours dans la ville de Worcester, dans le Maine, aux États-Unis. Une des librairies les plus fréquentées de la ville se rend compte que son rayon d'ouvrages afro-américains (écrivains hommes surtout) n'est pas particulièrement fourni. Le gérant s'adresse alors au responsable des études afro-américaines d'une université de l'endroit pour lui demander de

17. *Ibid.*, p. 475.
18. *Ibid.*, p. 476.

suggérer des titres à commander. Plutôt que de recourir à l'omniscience du spécialiste pour fournir une liste au libraire, le collègue en profite pour demander à ses étudiants quels seraient les titres qui, d'après eux, mériteraient d'être retenus en priorité. Et c'est à la suite de débats, de réunions et d'échanges qui durent trois mois que le groupe s'entend sur une liste d'une dizaine d'ouvrages. La méthode n'est pas parfaite, loin s'en faut, mais elle peut permettre, à terme, de contourner les diktats de l'establishment littéraire américain et de donner aux personnes véritablement concernées la possibilité de participer à la canonisation des œuvres engendrées par les membres de leur communauté.

De ce point de vue, on peut penser que la consécration d'un texte littéraire africain devrait nécessairement passer par la prise en compte de l'accueil que lui réserve le public lecteur présent sur le continent. Et ce public, constitué en grande majorité de jeunes élèves et d'étudiants, juge l'œuvre en fonction de son enracinement, c'est-à-dire en fonction de la place que l'auteur accorde aux problèmes, sociaux, culturels, politiques, économiques, éthiques et autres, qui sont les leurs. Ainsi, Senghor est peu connu comme poète, mais il reste dans les mémoires comme grand chantre de la négritude et surtout comme ancien chef de l'État sénégalais. En revanche, son homologue Césaire, le Nègre fondamental, est lu et apprécié non seulement à cause de la puissance de son *Cahier d'un retour au pays natal*, mais aussi du fait de ses pièces de théâtre, qui s'inspirent de l'histoire du continent et des mésaventures de la diaspora noire. Dans presque toutes les librairies ambulantes ou librairies du poteau des capitales de l'Afrique francophone au sud du Sahara, on trouvera facilement des textes de Birago Diop, qui a transcrit les contes de l'Afrique d'antan, de Sembène Ousmane, considéré comme l'avocat des victimes de l'establishment colonial et postcolonial, de Mongo Beti, l'homme de *Ville cruelle*.

Autant Sembène Ousmane est connu pour avoir porté nombre de ses récits à l'écran de manière à se rapprocher de son public, autant Mongo Beti apparaît comme le modèle de l'écrivain africain postcolonial. Depuis qu'il a pris sa retraite de la fonction publique française, il est retourné au Cameroun où, quotidiennement, il joint l'acte à la parole. En plus d'avoir ouvert une librairie à Yaoundé pour mettre la culture à la portée du plus grand nombre, il poursuit le militantisme que professent nombre de ses écrits dans des débats publics, dans les colonnes des journaux locaux, et il ouvre ses portes aux militants et aux hommes et femmes des cultures les plus diverses qui viennent lui demander son

avis sur des questions d'écriture ou sur des problèmes d'actualité politique. L'action de Mongo Beti s'inscrit dans le même registre que celle de Wole Soyinka ou même d'Achebe avant le grave accident qui l'a fortement handicapé. Leur homologue Ferdinand Oyono, qui a choisi depuis 1960 de servir le régime néo-colonial qui gouverne le Cameroun, semble relégué au musée de l'histoire littéraire du pays.

Assez curieusement, Calixthe Beyala, qui a été particulièrement célébrée en Occident et qui a même obtenu le Grand Prix de l'Académie française, n'est véritablement lue que dans le cercle restreint de quelques initiés. Cet exemple illustre bien le hiatus qui existe entre le critère métropolitain de canonisation et l'attente du public africain. Au terme de presque un siècle de production, peut-on parler d'une littérature autonome ou sommes-nous en train d'assister à un phénomène sans précédent, celui d'écrits épars dont le dénominateur commun serait simplement l'origine africaine de leurs auteurs ? Qu'est-ce qui fait donc l'africanité du texte africain ? Le problème demeure entier.

Comment conclure ?

Tout compte fait, on retrouve au niveau des paramètres de canonisation des créations littéraires africaines le même type de problèmes que ceux qui entravent le développement des autres secteurs d'activité dans les pays de la périphérie. Mais bien que tous les pouvoirs impériaux se ressemblent, tout se passe comme si le système britannique, du fait peut-être de l'*indirect rule*, avait été plus ouvert, moins mesquin que le système jacobin, extrêmement centralisateur, qui caractérise l'organisation des affaires en France. Assez tôt, en effet, la maison Heinemann a créé une structure éditoriale qui couvrait tout le Commonwealth et qui avait pignon sur rue non seulement à Londres, Édimbourg, Melbourne, Auckland, mais aussi à Kingston, Hong Kong, Singapour, Kuala Lumpur, New Dehli, Port of Spain, Ibadan et Nairobi. Pareille structure a eu pour effet de mettre les textes de chaque pays ou tout au moins de chaque région de l'Empire britannique à la portée de ses lecteurs cibles, mais aussi et surtout d'avoir favorisé les initiatives locales en matière d'édition. Raison pour laquelle les pays anglophones d'Afrique et même des Caraïbes disposent aujourd'hui d'une bonne longueur d'avance pour ce qui est de la production et de la commercialisation de l'imprimé.

En « francophonie », en revanche, les éditeurs parisiens n'ont jamais éprouvé le besoin d'aller s'installer dans les capitales africaines. Tout au

plus ont-ils créé de timides collections africaines ou pris part à des projets soutenus à bout de bras par les États, comme ce fut le cas, semble-t-il, pour les très éphémères Nouvelles Éditions africaines de Dakar et d'Abidjan. Une maison comme Hachette occupe pourtant une place de choix dans la distribution du livre scolaire en Afrique, mais un livre scolaire *made in France* ne contribue souvent qu'à entretenir l'analphabétisme puisqu'il est généralement d'un prix inabordable pour l'écolier africain.

Et si l'on n'y prend garde, l'inexorable mondialisation des échanges ne pourra qu'accélérer la marginalisation des pays périphériques puisque les géants du Nord rivalisent pour assurer leur mainmise sur les espaces économiques, sans nécessairement tenir compte des intérêts des plus faibles. Certes, l'édition est une industrie et publier un livre est une opération dans laquelle éditeurs et écrivains cherchent, chacun de son côté, à engranger un maximum d'avantages. Mais au point où en sont nombre de pays africains, il y a lieu de se demander si, à l'instar de Mongo Beti qui a créé une librairie pour mettre le livre à la portée du plus grand nombre ou de Ngugi qui publie en kikuyu pour satisfaire l'attente de ses congénères, les écrivains soucieux d'atteindre le public du continent ne devraient pas prospecter d'autres avenues. L'édition africaine, et surtout de l'Afrique francophone au sud du Sahara, a du mal à décoller. Même l'expérience des coéditions a montré ses limites. Pourquoi les écrivains africains, au moins les plus connus, ne négocieraient-ils pas un « prix africain » pour un certain nombre d'exemplaires de leurs ouvrages, à la signature des contrats d'édition ? De la sorte, le public du continent aurait au moins l'occasion, en attendant des jours meilleurs, de suivre l'évolution d'une littérature qu'on dit sienne mais qui, de plus en plus, naît, grandit, s'épanouit et se canonise sous d'autres cieux.